



Décision du Maire n°MPC_MAPA_25_003

Objet du marché : Maintenance et évolution des infrastructures de téléphonie et de réseaux.

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,

Vu le projet de marché public concernant : Maintenance et évolution des infrastructures de téléphonie et de réseaux.

Considérant les besoins de la collectivité en matière : Maintenance et évolution des infrastructures de téléphonie et de réseaux.

Le Maire de Pacé

DECIDE

D'attribuer le marché mentionné ci-dessus au(x) prestataire(s) :

AXIANS RENNES - 35510 CESSON-SÉVIGNÉ

pour un montant de :

Montant minimum pour la période : 10 000,00 € HT

Montant maximum pour la période : 160 000,00 € HT.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le préfet de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le receveur de Rennes Banlieue Est.

Fait à Pacé, le 21 janvier 2025

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the coat of arms of the commune of Pacé, with the text 'Mairie de Pacé' at the top and 'Ille et Vilaine' at the bottom.